

L'alternative Natagora pour la friche Josaphat

1. Cadre

Le **plan d'aménagement directeur (« PAD ») Josaphat**¹ couvre une superficie de 33,5 hectares (« ha »), sur les communes de Schaerbeek (en majorité) et Evere, composé de :

- Un nouveau quartier à construire : 14 ha
- Une nouvelle zone d'industrie urbaine : 9 ha
- Un campus sportif : 4,5 ha
- Les talus et accès au site : 4 ha
- La zone de chemin de fer : 2 ha

Le PAD Josaphat a été approuvé en première lecture par le gouvernement bruxellois le 23 mai 2019²³ Il a été soumis à enquête publique du 3 octobre au 2 décembre 2019⁴. Le rapport sur les incidences environnementales⁵ (« RIE ») (628 pages) et son « résumé non technique⁶ » (118 pages) ont particulièrement retenu l'attention.

Dans le cadre de **l'enquête publique**, Natagora a rendu un **avis détaillé et très critique**, notamment quant à l'impact du projet sur la biodiversité⁷. Sa conclusion est la suivante :

« Au vu des nombreuses informations et données que nous avons montrées comme manquantes dans les différents documents soumis en enquête publique, il nous semble impossible pour les autorités publiques, pour les aménageurs urbains et pour les citoyens d'avoir été informés correctement pour réagir en connaissance réelle de la situation. Dès lors, les impacts des aménagements n'ont pu correctement être évalués et les autorités devant statuer sur ce PAD ne sont pas à même de se prononcer valablement.

Premièrement, nous exigeons une réelle prise en compte et application de l'Ordonnance relative à la conservation de la Nature de mars 2012 et des espèces que celle-ci protègent (tant dans les espaces verts spécifiquement qu'à l'échelle de toute la Région).

Deuxièmement, nous demandons que le projet en l'état soit retiré et qu'un nouveau projet soit développé en collaboration avec les citoyens bruxellois et la société civile organisée, impliquant une réduction de manière substantielle de l'urbanisation du périmètre, ainsi que d'un développement d'une zone naturelle ouverte sur le site avec, si la volonté est de maintenir un talus, une partie de celui-ci doit être orienté est-ouest de sorte à avoir une

¹ <https://josaphat.brussels/fr/chiffres-cles>

² https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/arrete_besluit_nl-fr.pdf

³ Le passage en deuxième lecture (moment politique important) n'est pas connu mais pourrait intervenir en décembre

⁴ <https://perspective.brussels/fr/actualites/josaphat-enquete-publique>

⁵ https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/rie_josaphat_01_rapport_final_fr.pdf

⁶ https://perspective.brussels/sites/default/files/documents/rie_josaphat_02_rnt_fr.pdf

⁷

https://bruxelles.natagora.be/fileadmin/Regionales/Bruxelles/Documents/Activites/Avis_Natagora_PAD_Josaphat_-_long.pdf

exposition de l'un des flanc plein sud (lieu de haute biodiversité). Une réflexion doit aussi avoir lieu sur la gestion d'un tel milieu en ciblant la préservation des espèces précises à Bruxelles au travers par exemple d'une gestion agro-pastorale (pâturage extensif à faible charge).

Il nous semble nécessaire d'insister sur la mise en place pour l'ensemble des PAD un état des lieux scientifique, basé sur les données à disposition et des outils d'évaluation valables et durables pour l'ensemble des PAD. Et cela en collaboration avec les riverains des sites concernés ainsi qu'avec la société civile organisée tels que par exemple des monitorings d'espèces sur site saison après saison par des naturalistes de terrain. Ces outils impliquent une détermination précise de la présence/localisation des espèces en fonction des différentes zones (telles que, p.ex. et à défaut de mieux, celles définies dans la figure 156 du RIE - p.210).

Troisièmement, nous souhaitons que les propositions de mesures à prendre de sorte à éviter, supprimer ou réduire les impacts environnementaux développés dans les rapports d'incidences soient motivées.

Pour finir, nous espérons que la Région veillera à la protection du patrimoine naturel spécifique du territoire touché par le PAD Josaphat. »

Beaucoup d'autres avis ont été rendus⁸. La **Commission régionale de développement** (« CRD »)⁹ a **désapprouvé** le projet en son état actuel. Sa conclusion est la suivante :

« La Commission, dans cet avis unanime, a rejoint les demandes argumentées de nombreux réclamants, tant institutionnels comme la Commune de Schaerbeek, Perspective, Urban, Bruxelles Environnement, les instances consultatives (CES, CRMS, ...) et autres ... que privés (particuliers, comités de quartier et organisations environnementales, ...), de revoir les modalités de l'urbanisation du site Josaphat. **En conséquence, elle ne peut approuver le projet dans son état actuel.**

Comme les compléments nécessaires à fournir pour le rapport sur les incidences environnementales (études paysagère et de la biodiversité approfondies, alternatives typomorphologiques spatiales et fonctionnelles nécessiteront une nouvelle enquête publique, la Commission recommande pour la redéfinition du programme et de sa spatialisation de prendre en compte l'ensemble des remarques évoquées dans son avis, et en particulier :

- Revoir à la hausse les ambitions de durabilité du projet, dans les différents domaines couverts par le référentiel « quartiers durables », et notamment le renforcement du potentiel écologique ainsi que la préservation et le développement de la biodiversité ;
- Revoir la conception urbanistique du développement immobilier pour la rendre plus innovante et qualitative, et tenir compte de son caractère nécessairement évolutif ;
- Prendre en compte la nécessité de la mise à quatre voies de la ligne de chemin de fer et son implication en matière de quais. »

⁸ Dont la commune de Schaerbeek (avis négatif)

⁹ http://www.crd-goc.be/wp/wp-content/uploads/20043_1988AD_PAD_JOSAPHAT_20200430.pdf

2. Contexte

2.1 Natagora est l'association de protection de la nature la plus importante en Belgique francophone. Sa stratégie met l'accent sur deux thématiques particulières, **la biodiversité des milieux ouverts¹⁰ et la biodiversité en zone urbaine**. Elle est donc légitime à présenter une alternative aux projets d'urbanisation de la friche, car celle-ci constitue un milieu ouvert en zone urbaine menacé de disparition. La protection des milieux ouverts (prairies, friches), même en ville, est un enjeu régional, autant que national.

2.2 Les problématiques du **dérèglement climatique¹¹** et de la **perte de biodiversité** (disparition de 68 % de la biodiversité en 50 ans, d'après le WWF¹²) sont distinctes mais liées. Elles sont l'une et l'autre vitales pour l'espèce humaine.

2.3 **La nature a sa place en ville**. Bâtir autant que possible en ville pour réserver la nature à la campagne est une utopie (il n'y a pas de vases communicants entre les chantiers à la ville ou à la campagne) en même temps qu'une injustice sociale pour les citoyens qui ne peuvent s'échapper de la ville. En outre, c'est opposer l'humain et la nature, chacun dans des espaces distincts. Enfin, c'est méconnaître la richesse de la biodiversité urbaine¹³.

2.4 Si on veut que subsiste la nature en ville, il faut lui laisser **un peu de place**. Bruxelles est une ville de moins en moins verte¹⁴. Les autorités bruxelloises ont annoncé leur volonté de déminéraliser l'espace public. On pourrait commencer par s'abstenir d'imperméabiliser ce qui ne l'est pas encore, au profit de la rénovation urbaine.¹⁵

2.5 Les problématiques de la minéralisation des sols, des îlots de chaleur, des surfaces pour nourrir (très partiellement) la ville et des zones naturelles accessibles aux habitants, sont soulignées par les autorités publiques mais **aggravées** par l'ensemble des PAD et, plus spécifiquement, par le PAD Josaphat.

¹⁰ Par « milieux ouverts », les naturalistes visent les milieux non boisés, tandis que les urbanistes visent les endroits non bâtis

¹¹ En Belgique, les épisodes caniculaires se répètent chaque année et la neige en hiver risque de n'être bientôt qu'un souvenir. Dans le monde, les feux de forêt se multiplient (Californie, Australie, Brésil) tandis que les pôles et les glaciers fondent

¹² <https://wwf.be/fr/actualites/la-biodiversite-sest-effondree-de-68-depuis-1970/>

¹³ Il existe une faune spécifique au bâti ou qui s'est adapté au bâti (Sérotine commune, Faucon pèlerin, Moineau domestique, Martinet noir, Hirondelle des fenêtres...) qu'il faut préserver

¹⁴ Les citoyens plus âgés ont tous la nostalgie d'avoir joué dehors étant gamins. Les plus jeunes n'ont pas cette chance

¹⁵ Les immeubles de bureaux que la crise sanitaire et l'essor du télétravail vont laisser libres offrent des opportunités de créer du logement dans des espaces **déjà construits**

2.6 **Nature et logement en ville ne sont pas contradictoires.** Le PAD Josaphat se base sur une augmentation de la population bruxelloise de 10.000 habitants par an, tandis que les dernières projections démographiques¹⁶ se limitent à moins de 2.000 personnes par an sur la période 2020-2070 (pour une ville de plus d'1.200.000 habitants). La rénovation urbaine¹⁷ cède souvent le pas aux constructions neuves qui augmentent l'emprise minérale sur la ville. La crise sanitaire a démontré que les citoyens ont besoin de nature comme de pain¹⁸¹⁹. Le logement de qualité, qu'il soit social, moyen ou à prix de marché, a besoin d'espaces naturels à proximité²⁰.

2.7 **La bétonisation verte n'existe pas.**

2.8 La friche Josaphat est une des dernières de cette taille en région bruxelloise²¹. Elle contient une **biodiversité extrêmement riche**²² et constitue un important relais de migration. La compensation des dégâts environnementaux qu'entraîneraient les projets d'urbanisation, n'est tout simplement pas possible. Au contraire, la préservation d'un espace naturel continu, dont les traversées sont limitées, permet de conserver un réservoir de biodiversité.

2.9 La biodiversité d'un espace naturel est **largement supérieure** à celle d'un parc²³.

2.10 Il faut **sortir de la logique d'affrontement** actuelle (bétonner une des zones naturelles subsistant en ville n'est pas digne du XXI^e siècle). Natagora, forte de son expertise et de sa renommée, veut y contribuer, en proposant une alternative au PAD actuel.

¹⁶ <https://ibsa.brussels/themes/population/projections-demographiques>

¹⁷ Les espaces à rénover ne manquent pas <https://www.leegbeek.brussels/>

¹⁸ C'est le PRDD lui-même qui le dit...

¹⁹ La période de confinement a conduit à une surfréquentation des parcs bruxellois et de la forêt de Soignes

²⁰ La présence d'espaces naturels à proximité est un argument de vente de logements, même de grand luxe

²¹ La friche du Keelbeek (20 ha de nature, quand même), à Haren, est en train de disparaître, pour laisser la place à une mégaprison, alors qu'il y avait moyen de rénover les prisons de Saint-Gilles et Forest.

Schaerbeek-Formation est également sujet à de nombreux projets d'aménagements

²² <https://observations.be/locations/264429/> 1.174 espèces distinctes répertoriées sur ce site

²³ Wadipark, Spoorpark, Taluspark, pour reprendre la terminologie du PAD Josaphat...

3. Alternative

3.1 But

L'objectif est de conserver un équilibre entre les fonctions du projet (industrie urbaine, infrastructures sportives, logements et équipements), en préservant une zone naturelle digne de ce nom sur la partie ouest de la friche. Ceci implique de **diminuer le volume de logements et l'emprise des voiries, au bénéfice d'espaces non minéralisés.**

3.2 Voiries

Natagora propose de :

- Maintenir le **RER-vélo à l'emplacement prévu**, à l'est des rails, afin qu'il puisse desservir la majorité des bâtiments, situés de ce côté (industrie urbaine, logements et campus sportif). Par contre, il faut ménager un espace de transition entre les bâtiments de la zone industrielle et les rails, pour, d'une part, laisser subsister le maillage vert constitué par les talus de la voie ferrée et, d'autre part, ne pas empiéter (éclairage direct, ombres portées, obstacle au franchissement des rails) sur la zone naturelle adjacente). Il faut donc renoncer à la route macadamisée le long des rails et aux bâtiments en bordure des rails ;
- Supprimer les **nouvelles voiries principale et locales prévues sur la partie ouest** de la friche. Le passage d'une route macadamisée au travers de la zone naturelle ouverte réduirait à néant l'essentiel de la biodiversité du site. Elle n'est, en outre, plus nécessaire si le bâti se concentre sur la partie est de la friche ;
- Supprimer la **nouvelle voirie macadamisée prévue à l'est le long des rails**, au-delà des installations du club sportif Kituro, au profit du maintien des accès existants (boulevard général Wahis -y compris la partie quittant le boulevard du côté nord, vers les bâtiments industriels existants-, rue De Boeck, boulevard Léopold III) ;
- Maintenir une **passerelle piétonne / vélo au nord** au-dessus des rails, ainsi que les accès piéton - vélo - PMR vers la rue du Tilleul, d'une part, et la rue De Boeck, d'autre part, mais supprimer la **passerelle centrale** de la zone²⁴ ;
- Supprimer **les axes vélo dans le sens nord-sud**²⁵ à travers la partie ouest de la friche, au profit d'une **promenade verte piétonne**, aménagée non loin des rails, avec des postes d'observations (le but principal n'est pas la traversée mais la découverte de la zone naturelle) ;

²⁴ La zone naturelle de la friche n'est pas grande. Si elle est traversée de part en part dans tous les sens, elle n'aura plus de sens. Les citoyens pourront en profiter pleinement par les accès piétons au nord, sud et ouest, sur toute la longueur de la zone

²⁵ Même remarque que supra : les cyclistes disposent d'un axe nord-sud à l'est des rails, et de deux axes transversaux au nord et au sud de la zone, outre les voiries existantes

- Déplacer la **passerelle piétonne / vélo sud** prévue au-dessus des rails, vers l'extrémité sud de la zone, de façon à relier les avenues Gillisquet et Latinis, d'une part, et les infrastructures des clubs Kituro et Wahis, d'autre part, ainsi que son prolongement actuellement prévu vers le boulevard Wahis ;
- **Maintenir les autres accès**, y compris macadamisés, prévus **sur la partie est** de la friche, à l'exception de la nouvelle route prévue le long des rails. La zone d'industrie urbaine sera accessible, d'un côté, par les vélos et les piétons, et, de l'autre côté, par les voitures et les camions ;
- Maintenir les **placettes prévues aux extrémités nord²⁶ et sud²⁷** ;
- Supprimer la **placette nord-ouest²⁸** et maintenir la **placette sud-ouest²⁹** redimensionnée comme porte d'entrée de la mobilité douce vers la zone et plus avant vers la place Meiser).³⁰

En conclusion, les **accès macadamisés** sont concentrés à l'est de la zone, sauf la nouvelle route à l'est le long des rails, qui n'a plus lieu d'être.

Les **accès vélo** sont maintenus à l'est de la zone (y compris le RER vélo à l'est des rails), et limités, dans la partie ouest, à deux accès transversaux, au nord et au sud (à hauteur de la rue du Tilleul, d'une part, et des avenues Gillisquet et Latinis, d'autre part, via l'entrée actuelle de la friche).

Sur la partie ouest, une **promenade verte piétonne** traverse la zone de part en part, selon l'axe nord-sud, pour favoriser l'appropriation de la zone naturelle par les citoyens.

Enfin, Natagora fait siennes les recommandations de la CRD concernant les **accès ferroviaires**.

²⁶ Pont De Boeck

²⁷ Accès boulevard Wahis

²⁸ A hauteur de la rue du Tilleul

²⁹ A hauteur des avenues Gillisquet / Latinis

³⁰ RIE, résumé non technique, page 25, point 3.1.2

3.3 Bâtiments³¹

Natagora propose de :

- Maintenir la nouvelle **zone d'industrie urbaine** (à l'exception de la bande verte entre les bâtiments et les rails) et le **campus sportif** ;
- Concentrer les **logements**³² et **équipements** sur la partie nord-est de la zone, dans les secteurs 5, 6a et 6b, dans des proportions à discuter (actuellement sont prévus des immeubles jusqu'à R+8 le long des rails, et une tour jusqu'à R+20 à l'extrémité nord-est de la zone³³), et construire des bâtiments durables³⁴. Natagora est consciente que le volume de logements actuellement prévus (jusqu'à 156.000 m2 maximum de surface brute hors-sol, soit 1.584 logements³⁵), ne pourra être maintenu³⁶. Toutefois, **les besoins doivent être revus à la baisse** depuis l'élaboration du PAD Josaphat³⁷. En outre, de nouvelles formes de logement émergent, comme les habitats partagés³⁸. Enfin, les bureaux vides (dus à la crise sanitaire et à l'essor du télétravail) pourront utilement être transformés en logements³⁹ ;
- Supprimer le « **campus résidentiel** »⁴⁰, soit les secteurs 1, 2, 3 et 4⁴¹, au profit de la zone naturelle (voir ci-après) ;
- Maintenir les **équipements** prévus dans la partie dévolue au «campus sportif », mais pas leur prolongement dans la partie ouest de la zone.⁴²

³¹ Natagora rappelle que les mesures compensatoires sont, ici, impossibles ou constituent de simples cache-misère

³² Natagora fait siennes les recommandations de IEB sur la répartition des logements sociaux sur un terrain public

³³ Natagora attire l'attention sur les nuisances des bâtiments hauts situés dans un passage migratoire. En outre, la pollution lumineuse nocturne est très néfaste aux chauve-souris et aux oiseaux de nuit ou qui migrent la nuit

³⁴ <https://www.guidebatimentdurable.brussels/fr/accueil.html?IDC=1506>

³⁵ RIE, résumé non technique, page 28, point 3.1.4

³⁶ Natagora considère que ces changements doivent permettre de garantir la qualité du logement et l'équilibre entre les surfaces d'espaces verts et les autres usages de l'espace

³⁷ Voir point 2.5 ci-dessus, qui atteste d'une croissance démographique **cing fois moindre** que prévu

³⁸ Les habitats partagés étaient inconnus ou tout-à-fait marginaux lors de l'élaboration du PAD Josaphat

³⁹ Le mouvement est déjà en marche

⁴⁰ RIE, résumé non technique, page 9, premier tableau

⁴¹ RIE, résumé non technique, page 12, point 2.1.2.1

⁴² RIE, résumé non technique, page 14, point 2.1.4

3.4 Zone naturelle

La zone naturelle, qui recouvre la partie ouest de la friche ainsi que la bande verte entre les rails et les bâtiments, doit répondre à plusieurs fonctions :

- Une fonction **écosystémique**. Une zone naturelle rend beaucoup de services, gratuits, à l'ensemble de la population : régulation des inondations⁴³, captation de CO², diminution des îlots de chaleur⁴⁴, liaison des maillages vert, bleu⁴⁵ et noir⁴⁶, réservoir de biodiversité, oasis urbaine.
- Une fonction de **protection de la biodiversité**. Celle-ci requiert une certaine limitation d'accès, et un mode de gestion, pour éviter que l'espace ouvert actuel, porteur d'une biodiversité riche et spécifique, n'évolue vers un endroit boisé (saules et peupliers tout d'abord). Cette gestion pourrait utiliser des moutons rustiques⁴⁷ pour maintenir une végétation herbacée.
- Une fonction **éducative**. La zone naturelle doit permettre de relier les citoyens à la nature en ville et en leur permettant d'apprécier la richesse de la biodiversité près de chez eux.
- Une fonction d'**aménité environnementale**. Il s'agit des bienfaits procurés par une zone protégée du bruit excessif, de la pollution, de la minéralisation, des éclairages artificiels et des altérations du paysage, permettant une forme de respiration entre des quartiers denses. Ceux-ci sont répertoriés par l'Atlas de Bruxelles Environnement comme zones de confort à améliorer ou à protéger⁴⁸.
- Une fonction **récréative**. Le « parc provisoire » organisé en fin d'été et en début d'automne répondait à cette logique. La crise sanitaire a démontré l'appétence des citoyens pour les zones naturelles, surtout ceux qui ne disposent pas de jardin, terrasse ou balcon. L'endroit n'a cependant rien à voir avec un événement comme, par exemple, « Bruxelles-les-bains », qui répond à une logique plus festive. Une zone naturelle peut parfaitement assurer une fonction récréative⁴⁹ en prenant les précautions d'usage⁵⁰.

⁴³ Le gouvernement bruxellois souhaite déminéraliser une portion de l'espace public, précisément pour cette raison. Peut-être on peut commencer par ne pas minéraliser ce qui est encore ouvert...

⁴⁴ Les immeubles de béton, même peints en vert, exacerbent la chaleur lors des épisodes caniculaires

⁴⁵ Notamment le long de la voie ferrée, pour le maillage vert, et vers les étangs du parc Josaphat, pour le maillage bleu

⁴⁶ Le maillage noir est constitué des couloirs sombres qui permettent à la faune, notamment les chauve-souris, de se déplacer la nuit sans trop d'interférences lumineuses artificielles

⁴⁷ Par exemple, moutons de Soay, Entre-Sambre-et-Meuse ou Roux ardennais, aptes à passer l'année dehors et souffrant peu du piétin (maladie infectieuse des sabots, qui peut frapper les ovins)

⁴⁸ <https://geodata.environnement.brussels/client/view/959def3b-724e-408b-9e63-9f8aebacc069/152029/172125/8>

⁴⁹ Comme en témoigne le site de Rouge-Cloître

⁵⁰ Sonorisation, food-trucks et chiens en liberté ne sont pas indispensables au sein de la zone naturelle

- Une fonction **sociale**. Les potagers collectifs actuels⁵¹⁵² et, dans une certaine mesure, la compagnie de théâtre « Les nouveaux disparus », répondent déjà à cette logique. Les citoyens ne font pas que se loger, se déplacer et travailler. Ils peuvent également développer du lien social en se retrouvant collectivement. L'espace public doit y inciter ou, à tout le moins, le permettre.

La zone naturelle doit se partager entre ces différentes fonctions. L'essentiel des fonctions récréative et sociale s'opèrent plutôt du côté sud de la zone, et la protection de la biodiversité du côté nord. L'espace dévolu à la fonction de protection de la biodiversité doit servir à la reconnexion des bruxellois à la nature.

4. Conclusion

La présente alternative, dont seules les grandes lignes sont tracées ici, doit permettre d'ouvrir un **dialogue constructif** avec l'ensemble des parties prenantes, pour sortir du solide clivage actuel et dépasser l'impression persistante que les logiques du passé ne sont décidément pas actualisées.

Réconcilier les différentes fonctions de la ville, dont **la nature est le parent pauvre** (tout le monde en parle mais les actes vont en sens contraire), serait un bénéfice important pour l'ensemble de ses habitants.

La Région peut créer ici un premier espace de **nature intégrée en milieu urbain**, en combinant une zone entièrement consacré à la nature, une zone de parc, des espaces dévolus à la mobilité douce et aussi aux accès motorisés à la zone industrielle, aux logements et aux équipements.

Si le dialogue compétitif et l'ensemble des phases du projet intègrent ces dimensions, la Région peut faire figure d'**exemple** à l'échelle européenne.

Il n'y aura pas beaucoup d'autre occasion de cette ampleur, la friche Josaphat étant une des dernières de son espèce. Au contraire, on peut en faire un beau projet partagé qui laisse sa juste place à la nature en ville.

⁵¹ https://document.environnement.brussels/opac_css/electfile/Bro_GoodFoodStrategie_FR La stratégie « Good Food », adoptée par le gouvernement bruxellois précédent, vise une production locale de 30 % des fruits et légumes consommés à Bruxelles à l'horizon 2035. Il est temps d'y consacrer des surfaces...

⁵² La plantation de cerisiers « griotte de Schaerbeek » rappellerait le lien local...

5. Annexe :

Cartographie du Plan B Josaphat proposé par Natagora

